



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 095-259500627-20250703-D2025_020-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Gilles LE CAM, Cécilia TOUNGI-SIMO, Benjamin CHKROUN (Visio), Malika YEBDRI (Visio), France-Lise VALIER (Visio), Anne FROMENTEIL (Visio)

Absent excusé : Sylvie COUCHOT, Rachid TEMAL, Hervé FLORCZAK, Alexandre PUEYO, Ramzi ZINAOU

DÉLIBÉRATION 2025 - 020

Objet : Demande de subvention à la Région Île-de-France et à l'État pour local à l'Etat pour la réalisation de travaux de mise en sécurité de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu la disposition L2334-42 du code général des collectivités territoriales permettant de rendre éligible le syndicat mixte de l'île de loisirs à cette dotation par la signature d'un contrat avec le représentant de l'Etat et la collectivité partenaire du syndicat de l'île de loisirs éligible à la DSIL, à savoir la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

Vu le montant des travaux de sécurisation à hauteur de 357 143€ HT,

Vu le montant de la demande de subvention à la Région Île-de-France à hauteur de 160 715€ HT,

Vu le montant de la demande de dotation de soutien à l'investissement local à l'Etat de 125 000€ HT,

Vu la participation du SMEAG à hauteur de 71 428€ HT,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des usagers de l'île de loisirs par la réalisation de travaux et notamment ses contrôles d'accès, son système de vidéo-surveillance et ses accès piétons,

Considérant la nécessité d'optimiser les dispositifs de sécurité lors des journées de forte fréquentation, notamment par le dégagement des accès pour faciliter l'intervention des services de secours, la régulation des files d'attente afin d'éviter leur remontée en dehors du périmètre de l'île de loisirs et le renforcement de la vidéo-surveillance pour assurer la protection des biens et des personnes,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Benjamin CHKROUN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en œuvre de travaux de mise en sécurité de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise pour un montant total de 357 143€ HT, soit 428 571,60 € TTC,

AUTORISE le Président à solliciter la subvention de la Région Ile de France correspondante,

AUTORISE le Président à solliciter la dotation de soutien à l'investissement local correspondante à l'Etat,

AUTORISE le Président à signer un contrat avec l'Etat et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise permettant au Syndicat mixte de l'île de loisirs d'être éligible à la DSIL,

SOLLICITE de la Région Ile de France et de l'Etat l'autorisation de démarrage anticipé des travaux,

Le Président

Thibault HUMBERT



